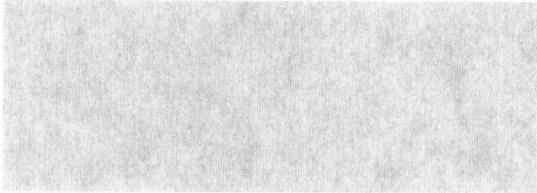


Le 28 septembre 2016

Stella Leney, **Ad. E.**
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5340

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 16 septembre 2016 dans lequel vous nous demandez de l'information portant sur les coûts liés à la conception, la production et aux achats d'espaces publicitaires de la phase 2 de la campagne d'information et de publicité d'Hydro-Québec lancée le 12 septembre 2016.

À ce sujet, nous joignons copie du communiqué de presse diffusé sur le site Web d'Hydro-Québec le 12 septembre 2016 contenant l'information répondant à vos questions. Ce document est également accessible à l'adresse suivante :

<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1106/bienvenue-chez-vous-hydro-quebec-poursuit-le-dialogue-avec-sa-clientele/>



Si vous souhaitez obtenir d'autres informations sur les dépenses de publicité et de promotion, nous vous suggérons de consulter le site Web d'Hydro-Québec à la rubrique *Diffusion de l'information* à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/diffusion-informations.html>

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.